

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DJS 124** Subvention et convention avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade au titre de l'organisation des championnats du monde d'escalade à Paris en 2016.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'une subvention à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, 8/10, quai de la Marne (19<sup>e</sup>) pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100 000 euros est attribuée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (58861/2016\_06508) pour l'organisation des championnats du Monde d'escalade et handi-escalade du 14 au 18 septembre 2016 à l'AccorHotels Arena POPB (12<sup>e</sup>).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**